



UNSA Défense  
AIA Clermont-Ferrand  
161 avenue du Brézet  
63028 Clermont-Fd Cedex 2  
Tél : 04 73 42 56 92  
unsa.atiaf@gmail.com

# LE FIL d'ORIONE



• L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

## Pythagore... enfin utile !

N'est-on pas tenté à certains moments de la vie par le raccourci facile ? Bien sûr que oui. Certains érigent même cela en art de vivre et divisent le monde en deux sur tous les sujets, avec d'un côté les « Pour » et de l'autre, bien sûr, les « Contre ». La vie peut-elle se limiter à cette binarité ?

**Prenons un exemple des plus basiques... ces deux catégories de personnes que vous connaissez bien : celle qui voit toujours le verre à moitié-vidé et celle qui le voit toujours à moitié-plein.** Les premiers, outre le fait d'avoir un problème avec la boisson, seraient, selon une catégorisation simpliste, à ranger du côté des optimistes, portant une attention plus soutenue sur le beau, le bon, le bien, le positif quoi ! Quant à ceux qui ne perçoivent que le verre à moitié-vidé seraient, toujours selon la même logique binaire et bancale, des pessimistes invétérés et permanents, qui ne regardent la vie que sous l'angle des difficultés, des mauvaises nouvelles, bref les choses négatives. Pour la démonstration, nous négligerons deux autres catégories, celle des scientifiques pour qui le verre serait juste deux fois plus grand que nécessaire et les névrosés qui ne verront que le vide du verre à moitié-plein. Evidemment, c'est à vous de décider, de chausser de nouvelles lunettes modifiant vos filtres de perception... en cultivant la gratitude pour les uns, là où les autres ne verront qu'une impasse. Vous avez le choix quand bien même et fort logiquement, un verre à moitié-vidé est obligatoirement à moitié-plein.

Cette théorie n'a-t-elle pas plus de nuances en cela qu'elle occulte la notion de temps, le 'avant' et le 'après', qui peuvent inverser notre perception. Reprenons notre verre : à moitié-vidé sous-tend qu'il a été plein à un moment, non ? Donc une action plus tôt... et plutôt optimiste puisqu'on l'a vidé. Ce même verre à moitié-plein énonce une action de remplissage, cette moitié que vous n'avez pas encore bue, en attendant de combler la partie vide. **Comme quoi un argument ne vaut donc jamais conclusion.** A moitié plein... optimiste. A moitié vide... pessimiste. Comment récuser une telle approche ? Partant du postulat que les verres ne naissent pas à moitié-plein ou à moitié-vidé, mais le deviennent... à moitié-plein emporte donc l'idée, certes subjective, qu'on est en train de le remplir et que cette action ne peut pas se produire lorsque l'on dit qu'un verre est à moitié-vidé. Cette affirmation de l'optimiste ou du pessimiste est donc une question du moment où l'on observe le phénomène et personne ne peut conclure être respectivement optimiste ou pessimiste en observant simplement notre verre. Pour mieux appréhender le sujet, rajoutez « Encore ». « **Ce verre est encore à moitié plein** » démontre bien que l'on a affaire à une intention de le vider. « **Ce verre est encore à moitié-vidé** » démontre le phénomène inverse, une invitation à l'optimisme en quelque sorte de le voir plein tout court. « Encore » inverse le processus en même temps que l'état dans lequel vous pourriez vous retrouver selon votre propre perception du plein et du vide. Ne vous inquiétez pas, l'alco-test sera le juge de paix du processus.

Je suis quasiment certain qu'un jour, vous avez pensé : « **Tiens, encore un jour sans utiliser le théorème de Pythagore** ». Voilà que le mathématicien grec, dont vous ne soupçonniez pas un instant, utiliser un jour ses théories, remet tout le monde à sa place, en réglant il y a 2500 ans déjà, l'énigmatique perception de l'optimisme et du pessimisme. La coupe de Tantale (ou verre de Pythagore) est un verre qui force son utilisateur à le remplir avec modération (**nous y voilà enfin**). Ce verre autorise un remplissage jusqu'à un certain niveau à partir duquel on peut boire normalement. Si on le remplit au-dessus de ce niveau, le verre se vide tout seul de la totalité de son contenu. Ce verre de justice permet ainsi à chacun de recevoir la même quantité de liquide et Pythagore avait donc, bien avant tous les autres, appréhendé la notion d'égalité et nous ne faisons que courir derrière cette chimère depuis... Nous n'avons rien inventé et la recherche de l'égalité n'est pas chose aisée. Elle nous invite à prendre en considération non seulement les affirmations, mais aussi le contexte dans lesquelles celles-ci sont énoncées. Il y a, à côté de ce qui est dit, ce qui est réellement signifié selon la situation du moment. Cette démonstration vaut bien sûr pour tous les sujets... on peut être plein de certitudes et tenir des propos vides de sens... mais oui, observez bien autour de vous.

Je pourrais conclure cet édito par une observation de circonstance et facile : « **A côté de chaque verre vide, il y a un individu plein** ». Et si finalement, ce verre, comme est la vie, comme est l'amour, n'était ni plein ni vide, ni noir ni blanc, ni facile ni difficile, mais simplement empli de nuances, de subtilités, d'intersections, de chemins offerts, de tous nos étonnements heureux et qu'il existe des milliers de façons de percevoir, de ressentir les choses et les événements, de les lire, de les comprendre et au final... d'en prendre conscience... Mais c'est vous qui voyez.

Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°190 – Mai 2023  
• AU SOMMAIRE

- Edito... Pythagore enfin utile
- Dispositif sonore portable
- Retrouvez l'UNSA sur les réseaux
- Audience LPM 2024/2030

- Journée mondiale du travail
- Urgence salaires publics
- ICT-TCT
- Au-revoir Christine

# D ispositif sonore portatif



Vous ne rêvez pas. En France en 2023, dans une démocratie montrée en exemple dans le monde entier, dans ce pays constituant la 6<sup>ème</sup> économie du monde... **voilà que chaque déplacement d'un membre de l'exécutif est assorti d'un arrêté préfectoral interdisant la vente et l'utilisation des casseroles, jusqu'au retrait des rayons en magasin**, afin de s'assurer de la quiétude de ces déplacements. On marche sur la tête !!! Demain, en cas de risque potentiel à l'œuf, faudra-t-il mettre un inspecteur ou un contrôleur derrière chaque poule afin de s'assurer qu'aucune ne ponde dans un délai de 48h précédant la visite du président de la République ou d'un membre du gouvernement ?

Tout cela parce qu'un président de la République entêté dans ses idées, arrogant dans son attitude, un président disant il y a un an : « **Ce vote m'oblige** », promulgue une loi portant réforme des retraites en pleine nuit, le jour même de sa validation par le Conseil Constitutionnel, témoignant en cela, d'un mépris à l'égard des salariés de ce pays, comme des parlementaires privés de leur droit le plus élémentaire de voter les lois, en recourant aux dispositions de l'article 49-3 de la constitution.

L'intersyndicale nationale, unie et unanime, a été giflée et méprisée. Toutes les propositions ont été balayées d'un revers de main et **aujourd'hui, il nous faudrait entendre l'appel à la raison, le fameux mais fumeux « Ma porte est toujours ouverte »**. C'est un mensonge, une duperie dans lesquels ne tombe pas l'intersyndicale. Pour cause, aucune des propositions formulées n'a été entendue, pas même écoutée. Le report de l'âge légal et l'augmentation de la durée de cotisation restent une fois encore l'Alpha et l'Omega d'une énième réforme des retraites usant des mêmes ficelles que les précédentes. Une loi votée est de fait, légale, elle n'en est pas pour autant légitime et c'est la raison pour laquelle, **l'intersyndicale appelle à une 14<sup>ème</sup> journée de mobilisation le 6 juin prochain. Sortez vos dispositifs sonores portatifs... vos casseroles.**

## Je rejoins l'UNSA

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
Tel : 01 42 22 37 02  
[Unsa.defense@orange.fr](mailto:Unsa.defense@orange.fr)  
[portail-unsaintraderf.gouv.fr](http://portail-unsaintraderf.gouv.fr)  
[www.unsadefense.com](http://www.unsadefense.com)  
[@UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)

Retrouvez-nous sur Facebook  
[@unsaaiaclermontferrand](https://www.facebook.com/unsaaiaclermontferrand)



LE FIL D'ORIANE

# A udience LPM 2024/2030



Après avoir été reçue par le député du Morbihan, Jean-Michel JACQUES, rapporteur de la Loi de Programmation Militaire pour les années 2024/2030, **l'UNSA a été auditionnée ce 4 mai, par les parlementaires, membres de la Commission de la Défense et des Forces Armées, à l'Assemblée Nationale.** Nathalie Martin et Laurent Tintignac représentaient la fédération UNSA-Défense.

Les sujets de Défense sont au cœur de notre actualité bien sûr. Il n'est pas pour autant question pour l'UNSA, fidèle à ses principes, de juger des choix stratégiques du Président de la République, chef des armées et de ses grands subordonnés en matière de défense de l'intégrité du territoire, de choix opérationnels ou d'engagements sur différents théâtres d'opérations.

Notre mandat consiste à défendre et représenter cette communauté des personnels civils, 65000 agents, qui, il faut bien le dire, semblent totalement transparents dans les mots, dans la reconnaissance de l'exécutif comme dans la considération de l'institution, à croire qu'ils n'existent pas. **En effet, à la lecture des documents préfigurant cette future Loi de Programmation Militaire 2024/2030, une fois, une seule toute petite fois, apparaît le mot « Personnels civils » dans les 376 pages du projet de loi... une fois, une seule toute petite fois, dans les 119 pages du rapport annexé. Et encore, c'est juste pour en évoquer les effectifs. Pour l'UNSA, c'est humiliant cette invisibilité chronique.**

L'UNSA a évidemment rappelé le contexte d'opposition à cette réforme des retraites injuste et injustifiée, a démontré l'incapacité du MinArm à faire face aux défis du futur sans **une amélioration immédiate et visible des rémunérations des personnels civils, de tous les personnels civils.** Les catégories C sont depuis longtemps rattrapées par les hausses successives du SMIC, les catégories B aussi. Quant à l'attractivité, colonne vertébrale de cette future LPM, ce ne sont pas les niveaux de salaires au recrutement actuellement pratiqués qui peuvent en assurer la réussite. Il y a plus qu'urgence salariale publique.

Révision des grilles indiciaires, attractivité, écoles de formation, égalité femmes/hommes, externalisations, apprentissage, BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense) sont autant de sujets sur lesquels l'UNSA a été interpellée et a répondu aux député-es présents.



LPM 2024-2030  
**413**  
MILLIARDS D'EUROS

Retrouvez la  
déclaration UNSA  
sur les sites UNSA



# Journée mondiale du travail

L'UNSA se mobilise pour améliorer les conditions de travail. **Chaque année, le 28 avril commémore la journée internationale de la sécurité et de la santé au travail.** En 2023, cette journée met en avant le droit fondamental pour les travailleurs du monde entier à pouvoir travailler dans un environnement sûr et sain.

**D'après les organisations mondiales du travail, près de 2,2 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année dans le cadre de leur travail, soit 5000 personnes par jour. Près de 268 millions d'accidents du travail non mortels et 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles sont également dénombrés dans le monde.**

Ces maladies d'origine professionnelle sont bien souvent des cancers provoqués par des substances dangereuses et/ou des conditions de travail pénibles, des affections musculo-squelettiques, des maladies respiratoires, etc. Malheureusement la France n'est pas en reste. **En 2021, notre pays comptabilisait 604565 accidents du travail et 47398 maladies professionnelles avec arrêt et/ou incapacité. Au total, 1164 travailleurs ont perdu la vie en raison de leur activité professionnelle** (accidents du trajet compris).



**Pour l'UNSA, ce n'est pas acceptable !** Les travailleurs et les travailleuses où qu'ils vivent, doivent pouvoir exercer leur profession dans un environnement de travail sûr et sain. L'UNSA, au côté des organisations et syndicats de tous les pays, se bat pour que cette réalité devienne un droit fondamental.

Ainsi, en France, l'UNSA revendique :

- ▶ **Une obligation de la prise en compte des risques professionnels** auxquels sont exposés les sous-traitants, les intérimaires et les travailleurs détachés dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et dans les plans d'actions des entreprises et des administrations utilisatrices. Ces travailleurs sont en effet plus exposés que les autres travailleurs aux risques professionnels.
- ▶ **Une réelle prise en compte des risques climatiques et environnementaux et des risques psychosociaux** dans les DUERP et dans les plans de prévention des entreprises et des administrations.
- ▶ **La reconnaissance du burn-out et du bore-out** comme maladie professionnelle.
- ▶ **Un aménagement de fin de carrière** pour les travailleurs à partir de 57 ans sans perte de rémunération, ni de droits à la retraite.
- ▶ **La limitation dans la durée de l'exposition** à un métier dit « pénible ».
- ▶ **La mise en place d'une commission santé, sécurité et conditions de travail** dans toutes les entreprises disposant d'un CSE et l'élargissement des formations spécialisées CHSCT dans la fonction publique.
- ▶ **La mise en place d'une véritable politique publique de prévention et d'éducation à la santé**, y compris dans le monde du travail.

# Urgence salaires

**Eviter un nouveau décrochage des rémunérations des agents publics. L'UNSA Fonction Publique demande aux employeurs publics d'augmenter les rémunérations des agents publics rapidement !**

L'inflation augmente de façon importante depuis plus de 18 mois, avec une hausse de plus de 7 %. Sur un an, elle s'établit à 5,7% dont près de 1% sur le seul mois de mars. Les produits alimentaires sont en hausse de près de 16%. La situation financière de tous les agents publics est impactée en raison de cette forte inflation. L'attractivité de la Fonction Publique continue à se détériorer. **L'UNSA Fonction Publique exige une mesure urgente et d'un niveau important pour compenser le décrochage accentué de la rémunération de tous les agents publics par rapport à l'inflation, mais aussi par rapport aux rémunérations de nombreux salariés d'autres secteurs.**

L'UNSA Fonction Publique souhaite également que, très rapidement, **une revalorisation des frais de déplacement et de mission** des fonctionnaires, ouvriers de l'Etat et agents contractuels de la Fonction publique soit décidée. En effet, les prises en charge totales ou partielles de ces dépenses sont de plus en plus éloignées de la réalité des coûts engendrés par les déplacements, par les prix des repas, qu'il s'agisse de frais résultant d'une mission, d'un intérim, d'une tournée ou encore d'un stage. Les taux d'indemnités kilométriques, de remboursement de frais d'hébergement ou de repas doivent être une nouvelle fois réévalués.

**Le forfait mobilité durable** devrait aussi être aligné sur les taux du secteur privé. L'UNSA propose également **une revalorisation de la Prestation Interministérielle repas** tant au niveau de son taux qu'au niveau des barèmes d'accessibilité.

**Pour une hausse de la valeur du point d'indice !**

Pour l'UNSA, des mesures fortes, évitant aux agents publics des pertes de pouvoir d'achat liées à une forte hausse et continue de l'inflation, s'imposent dès maintenant avant toute ouverture d'un nouveau chantier sur les rémunérations des agents publics.



Suite à l'augmentation du Smic de 2,19 % au 1<sup>er</sup> mai 2023, pour atteindre 1747,24€ bruts mensuels, **le décret publié le 27 avril porte le minimum de traitement de la fonction publique à 1750,86€, soit 8 points d'indice, passant de l'indice majoré 353 à 361, soit 38€ mensuels au 1<sup>er</sup> mai.**

Plus de 400000 agents de catégorie C et B comme contractuels sont concernés. **L'UNSA Fonction Publique déplore, une nouvelle fois, le tassement des grilles indiciaires et l'absence d'augmentation pendant plus de 12 ans, lors des changements d'échelon, affaiblissant le principe d'évolution de carrière.**

**Pour l'UNSA, il y a urgence à revaloriser les salaires publics**, faute de quoi l'attractivité et la fidélisation ne resteront que des vœux pieux.

# L'UNSA revendique une hausse du point d'indice avant l'été 2023

5,9%

inflation en avril sur un an

38 €

Hausse du minimum de traitement au 1er mai

## ICT/TCT... l'UNSA ne lâche rien

### Les AP 2023

Après les multiples interventions de l'UNSA et de ses élus en CPS ICT-TCT relatives à l'indigence des AP22 et des enveloppes budgétaires allouées aux ICT et TCT en 2022, le Délégué Général pour l'Armement communique quelques éléments du complément budgétaire 2023 pour cette population ICT et TCT, après négociation auprès du cabinet du Ministre en lien avec les services de la DRHMD.

● Cette enveloppe budgétaire garantit **la finalisation des mises en trajectoire en cours ainsi que le financement des revalorisations exceptionnelles dont la volumétrie sera définitivement établie au terme de la négociation en cours sur les montants planchers de la convention collective de la métallurgie.**

● Les **Augmentations Personnalisées (AP)** sont également réévaluées à hauteur de :

▶ **AP Standard ICT : 75€ bruts**

▶ **AP Standard TCT : 53€ bruts + AP fixe de 30€**

Pour l'UNSA, l'augmentation des AP, que ce soit pour les ICT ou les TCT, était une véritable urgence salariale, à la fois au regard des nombreuses démissions et des salaires bien plus attractifs proposés par l'industrie en besoin de compétences similaires. **Si cette enveloppe répare 2023, elle ne saurait solder les comptes d'une décennie d'AP indigentes et l'UNSA exige la reconduction des AP à un niveau équivalent à 2023 pour les prochaines années... faute de quoi, l'attrition au recrutement et les démissions ne seront jamais contenues.**

### L'arrêté APRS enfin

**Le travail incessant de l'UNSA-Défense sur le dossier APRS vient de franchir une nouvelle étape...** quand bien même il reste encore des sujets en attente. Publié au Journal Officiel du 4 mai 2023, l'arrêté du 28 avril modifiant l'arrêté du 4 mai 1988 fixant le régime de rémunération des agents régis par le décret 88-541 du 4 mai 1988 relatif aux ICT et TCT rajoute l'attribution de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs dans l'annexe III de l'arrêté du 4 mai 1988.

**Cette modification emporte de fait l'éligibilité des agents ICT et TCT au taux 2 (100€ bruts mensuels) de l'indemnité APRS (IMOMA),** le décret initial rappelant que la rémunération de ces agents était exclusive de toute prime ou indemnité. **Une réparation bienvenue mais partielle pour l'UNSA qui continue son travail au sein du GT/SIAé comme auprès des instances DGA et DRHMD afin de rendre éligibles les agents de niveau 1 (ICT/ICD/AAE/84-16) à l'APRS de taux 1 à 200€.** Ce dossier n'est pas clos pour l'UNSA... On lâche rien !

## Christine

*S'il nous fallait résumer en un prénom féminin, la gentillesse, la disponibilité, le désintéressement, alors c'est celui de Christine qui viendrait naturellement.*

Notre Christine, Kiki pour les plus anciens, maman pour les plus jeunes, affectueuse mamie pour cette nouvelle génération de militants... le moment est venu de disposer pour toi-même de ce temps que pendant toutes ces années tu auras consacré, sacrifié, donné aux autres... sans jamais compter.

Ta bienveillance marquera à jamais ces équipes UNSA, que ce soit la fédération, le CMG de Lyon, la Base de Défense de Clermont, mais surtout cette famille UNSA de l'AIA, tes amis, là où tout a commencé.

Cette « aventure » UNSA a démarré avec toi, il est donc impossible de résumer ici tout ce que tu as accompli, mais celles et ceux qui te connaissent le savent mieux que personne. Pas une seule fois, tu n'as répondu « Je n'ai pas le temps »... alors maintenant qu'il est à ta disposition, prend-le sans retenue, sans limite et profite en retour de tout ce que tu as donné aux autres.

Tu as été comme un ange silencieux, sans jugement, pour nous remettre parfois sur nos pieds quand nos ailes étaient trop lourdes, alors... dire que tu nous manqueras n'est rien à côté du vide que tu vas laisser. Mais comme toi, nous avons l'engagement chevillé au corps et au cœur, alors ton empreinte d'engagement, de douceur et de confidente restera à jamais dans cette équipe comme dans la mémoire de celles et ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec toi.

Tu as donné rendez-vous à tes amis le 9 juin pour le verre de l'amitié. Sois certaine que cette amitié ne se limitera jamais à une seule date... tu es indélébile notre Christine.

Bonne retraite. On t'aime.

